



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum : 24

En exercice : 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39

Date convocation : 06/02/2024

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 06/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Galapian, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°007-2024 – Enfance – Jeunesse / Action Sociale
Validation du règlement intérieur du Relais Petite Enfance (RPE)
 Annexe 6 : règlement

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 16/02/2024
 Publication : 16/02/2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X			Arrivée : 18h05 -Délibération 009-2024		
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric					X	
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X				Arrivée : 18h25-Délibération 011-2024		
AMBRUS	LALFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale		X	Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		41	2		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°007-2024 – Enfance – Jeunesse / Action Sociale
Validation du règlement intérieur du Relais Petite Enfance (RPE)
 Annexe 6 : règlement

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 16/02/2024
 Publication : 16/02/2024

Exposé des motifs :

Parmi ses compétences optionnelles, dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas gère un Relais Petite Enfance (RPE), anciennement appelé Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Le 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a validé l'adoption d'un règlement intérieur présentant le fonctionnement et l'organisation du Relais, ainsi que les droits et devoirs des utilisateurs de ce service : professionnels de la petite enfance, enfants, parents et futurs parents, candidats à l'agrément, prestataires de services.

En raison de plusieurs évolutions successives, il est nécessaire de mettre à jour ce document. Parmi ces évolutions :

- Ouverture de nouveaux lieux de permanences et d'activités : à Prayssas en 2019, à Port Sainte Marie en 2023.
- La mise en place de nouvelles missions, notamment la promotion renforcée du métier d'assistante maternelle.
- La mise en réseau et l'organisation d'actions avec l'ensemble des modes d'accueil du territoire.
- L'ouverture d'activités et d'animations aux parents et aux enfants âgés de plus de 4 ans, tels que les spectacles de Noël ou encore la journée de la petite enfance.



Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de l'action sociale et des familles,

~~Vu la délibération n° 136-2018~~ adoptant le règlement intérieur du RAM (relais d'assistantes maternelles).

Vu la délibération n° 195-2019 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition d'un local communal à Prayssas,

Vu la décision n°11-2023 autorisant le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux à l'école maternelle de Port Sainte Marie,

Vu l'avis favorable de la commission Action Sociale du 24/01/2024,

Oùï l'exposé de Monsieur Stéphane Rossato Vice-Président en charge de l'Enfance-Jeunesse / Action Sociale,

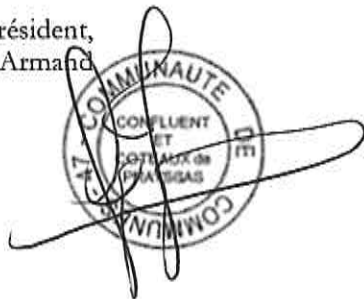
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

41 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

Valide le nouveau règlement intérieur du RPE annexé à la présente.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

